

**L'inclusion scolaire, professionnelle et sociale, c'est l'adaptation de l'école, des entreprises et de la société aux situations de handicap, pas l'adaptation des élèves en situation de handicap à l'idéologie du MEDEF !**

Mercredi 20 janvier 2021, le rectorat de l'académie de Lyon a organisé une formation obligatoire pour les coordinateurs des Unités Locales d'inclusion scolaire (ULIS)... à l'initiative du MEDEF ! Il ne s'agissait ni d'une commande institutionnelle ni d'une demande des acteurs de terrain. Le descriptif de la réunion indiquait : « nos partenaires du MEDEF évoqueront avec vous des propositions d'interventions de professionnels auprès des élèves bénéficiant de l'ULIS pour les sensibiliser et les informer dans le cadre de leur orientation. »

**La CGT education du Rhône dénonce l'intervention d'une organisation partisane d'employeurs telle que le MEDEF lors d'une réunion d'information destinée aux personnels.** Une telle invitation contrevient aux principes de neutralité du service public et représente une intrusion inacceptable du MEDEF dans le service public. Les organisations syndicales de salariéEs, qui auraient beaucoup à dire sur la prise en compte des situations de handicap en entreprise, et sur les discriminations auxquelles sont confrontéEs les travailleuses et travailleurs en situation de handicap, sont, elles, exclues d'un tel dispositifs qui semblent n'avoir pour objectif que de « délivrer la bonne parole » du MEDEF.

En effet, la présentation et le principe de cette réunion nous interpellent. Là où la loi du 11 février 2005 exige des adaptations des milieux professionnels -et de toute la société- pour faciliter la participation à la vie sociale et à l'emploi de personnes en situation de handicap, ce type de proposition inverse le concept : les élèves ayant une notification d'une situation de handicap se trouvent invité.es au sein même de l'école publique émancipatrice à se faire « sensibiliser et informer dans le cadre de leur orientation » quant aux représentations et aux exigences de dirigeants et dirigeantes d'entreprise, qui plus est représentant.es d'une organisation hautement partisane.

Le MEDEF n'a eu de cesse de communiquer sur sa demande d'aligner la formation dispensée par l'Education nationale aux critères d'« employabilité » définis par leur organisation, notamment dans leur « manifeste pour l'éducation », et lançait sa campagne de communication à ce sujet en 2017 avec le slogan « Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail ». Une démarche dans l'esprit de la loi de 2005 consisterait au contraire à sensibiliser les entreprises (et non les élèves concerné.es) sur les notions de handicap, de compensation, de capacité de travail et d'aménagement de poste.

Nous ne pouvons comprendre l'organisation d'une telle réunion, tant au niveau du choix des intervenants, de l'esprit dans lequel elle est conçue, que du caractère obligatoire pour les personnels, et nous demandons au rectorat de mettre fin à de telles pratiques qui s'inscrivent en contradiction avec le principe de neutralité du service public.